

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-074**

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 juin 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 30
 votants : 31

OBJET :

Transfert de la compétence
« planification-urbanisme » à
la Communauté de
Communes

Poursuite de la procédure en
cours sur la commune de
Saint-Yrieix

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, , Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Marie-Françoise DUVERGER.

Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX

SECRETAIRE : Justine McCOMISH LORAIN

Vu les lois ALUR du 24 mars 2014 et NOTRe du 7 août 2015, par lesquelles, en l'absence d'opposition exercée par les communes membres de notre EPCI, la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme a été de droit transférée à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix depuis le 28 mars 2017 ;

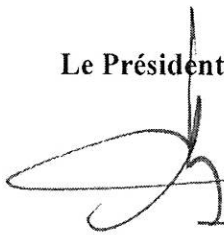

Vu la délibération du 18 mai, par laquelle le Conseil Municipal de Saint-Yrieix a demandé à la Communauté de Communes de poursuivre les procédures relatives aux documents d'urbanisme en cours ;

Vu le projet de convention relatif à la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Yrieix-la-Perche ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** la poursuite de la révision générale du PLU de la Commune de Saint-Yrieix par la Communauté de Communes ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention, jointe à la présente, relative aux modalités de poursuite de ladite révision générale, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette convention ;
- **d'accepter** le transfert du marché public en cours d'exécution pour la réalisation des prestations afférentes à l'aboutissement de la révision générale du PLU.

Le Président

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170615-DC2017210158-
DE
Date de télétransmission : 21/06/2017
Date de réception préfecture : 21/06/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.